

Au programme

SOMMAIRE

Arrêts d'exploitation des boutiques : la filialisation continue.....	1
Santé et sécurité au travail : prévenir les risques c'est protéger l'avenir.....	2

Des boutiques ferment, quelles opportunités pour les salariés ?

Ces arrêts d'exploitation s'inscrivent dans le cadre du projet d'évolution du modèle de distribution physique en Agences de Distribution (AD) pour la période 2023-2026. Ce projet prévoit l'arrêt d'exploitation (avec une reprise de bail envisagée par Orange Store ex- Générale de Téléphone) ou la fermeture, au plus de 160 boutiques en Agence Distribution entre 2023 et 2026.

Pour mémoire pour la DO Grand Sud-Est, il est prévu entre 25 et 35 arrêts d'exploitation sur la période 2023/2026.

Analyse de la CFE-CGC

Trois boutiques sont concernées une nouvelle fois par un arrêt d'exploitation au cours du second semestre 2025 : Aubière et Vienne (périmètre ADRAA) et Draguignan (périmètre ADSE).

Orange continue de nous servir le discours classique sur la "transformation des habitudes de consommation" et "l'essor du digital" (achats en ligne) pour justifier ces décisions de transformation. Pourtant, nous avons démontré, chiffres et graphiques à l'appui, que cette vision ne reflète pas la réalité. Les clients se rendent toujours en boutique, et ces dernières n'ont jamais été aussi performantes malgré un contexte marqué par une baisse des ressources et une augmentation des tarifs des abonnements.

Toutes les analyses de la CFE-CGC Orange démontrent qu'il y a très peu d'intérêt à migrer brutalement les AD (Agence Distribution) vers Orange Store (ex Générale De Téléphone) et que les effets de la nouvelle stratégie risquent d'impacter nos performances commerciales notamment sur nos offres à valeur (ProPME, Maison Protégée...) mais aussi sur le niveau de satisfaction client et in fine l'image d'Orange.

La CFE-CGC Orange rappelle de nouveau que sans commandement unique au sein de l'Unité Economique et Sociale Orange le réseau de distribution physique perdra en efficacité opérationnelle.

Depuis le début, vos élus CFE-CGC Orange n'ont cessé de mettre en garde la Direction contre le rythme effréné des fermetures de boutiques. Ces fermetures ou transferts vers Orange Store s'enchaînent, perturbant les salariés et bouleversant leur équilibre vital.

Dans de telles conditions, la CFE-CGC revendique :

- ◆ Un commandement unique de tout le réseau de distribution physique pour assurer une véritable efficacité opérationnelle. La mise en place au niveau national des mécanismes les plus protecteurs pour les salariés qui iraient en filiale.
- ◆ Des mesures financières à la hauteur des ambitions de l'entreprise et de sa stratégie « Lead the Future » avec une prise en charge de tous les frais induits.
- ◆ Un accompagnement en termes de formation, d'évolution professionnelle et de promotion clairement défini avec les salariés.



Prévention des risques : la sécurité avant tout !

Le DUER (Document Unique d'Evaluation des Risques) est un document rassemblant l'ensemble des évaluations des risques des salariés ainsi que les moyens de prévention associés. Le DUER a pour objectif, à l'aide d'une cotation, de hiérarchiser les risques de façon à prioriser la mise en place et le maintien des dispositifs de prévention.

Ces moyens de prévention à déployer et maintenir sont ensuite retranscrits, planifiés et organisés dans le PAPRIACT dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue de la prévention.

Le PAPRIACT est le Programme Annuel de Prévention Risques Professionnels et d'Amélioration des conditions de Travail

Analyse de la CFE-CGC

Nous rappelons que les PAPRIACT ne sont pas validés par les élus et ce, depuis 2020, et pour cause, les actions de prévention primaire, seule prévention répondant aux exigences réglementaires, sont absentes, notamment celles concernant les Risques Psycho Sociaux.

A ce sujet, la prochaine enquête triennale n'est pas une action en soi. L'enquête triennale identifie seulement des risques ou des facteurs de risques. Les baromètres (VOICE UP et autres) ne font que des constats, ce ne sont pas des actions de prévention.

Force est de constater que la Direction ne présente les documents obligatoires aux élus que pour répondre aux règles de fonctionnement des CSE mais n'a pas pour intention de s'engager concrètement dans la prévention.

Il ne s'agit donc pas d'identifier des risques ou des facteurs de risques et de rester sur les constats de conditions de travail dégradées.

Nous pouvons discerner quelques actions prises en compte notamment des actions de prévention tertiaire (l'organisation des formations gestes premiers secours).

Par ailleurs, il n'existe que très peu d'actions de prévention secondaires, en particulier dans certaines unités dont les UCI submergées par les risques physiques auxquels elles sont exposées. Ce qui ne laisse que peu de temps pour la prévention des autres risques d'ordre RPS malgré le retard sur le sujet comparé à d'autres unités.

Malgré les préconisations issues de l'analyse des drames survenus, la Direction persiste à reproduire les mêmes erreurs.



Les élus ont voté unanimement la tenue d'un CSE extraordinaire portant sur le risque aggravé par la mesure de retrait des signalements « étiquettes rouges » sur les appuis du réseaux externe plan IN8 en UCI PRM et AURA pour les salariés de ces entités, pour ses fournisseurs, sous-traitants et autres opérateurs. Nous vous informerons des propositions et revendications portées par la CFE CGC Orange et des mesures prises par l'entreprise.



CHOISISSEZ
CEUX
QUI
AGISSENT !



Vos représentants

Safa Gragueb-Chatti	N' Gaïde Alassane
Valérie Grange	Chokri Messaoudi
Soumia Buttay	Younesse Bouzahzah
Vanina Fournel	Philippe Drouet
Florence Ollagnon	Jérôme Massard
Jean Foulrier	Sahra Benabas

Abonnements gratuits : bit.ly/abtCFE-CGC
Tous vos contacts : bit.ly/annuaire CFECGC

